



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE

SAMEDI 21 JANVIER – 18h30

PRESENTS – ABSENTS EXCUSES

MEMBRES DU BUREAU : (12)

- ✓ Jean CHALUMEAU
- ✓ Didier CLAUDON
- ✓ Alain CREUX
- ✓ Rosanne FOURDRINIER
- ✓ Anne-Laure GROSJEAN
- ✓ Hélène HARTE
- ✓ Franck MARTIN
- ✓ Jean-Louis MEDOLA
- ✓ Christian MONIN
- ✓ Jacques PROFILLET
- ✓ Jean PERDRISSET
- ✓ Edmond SIRURGUET

- ✓ Jean-Marc FRELIH – Délégué commune (1)

ASSOCIATIONS : (8)

- ✓ Les Amis du Muguet représenté par Jacqueline DAMONGEOT
- ✓ Comité de Jumelage représenté par Philippe MALANDRE
- ✓ Cerf-Volant représenté par Véronique BUFFET
- ✓ Vit en Forme représenté par Jean-Michel BELLOT
- ✓ Billard Club représenté par Edmond SIRURGUET
- ✓ Le Verdoy représenté par Annie CURCHOT
- ✓ Pétanque Longchampoise représentée par Thierry Manière BOUCHARD
- ✓ Association La Fontaine représentée par Fanny BESNARD

ADHERENTS : (55)

Baptiste ALBERGE, Noëlle ANTHONIOZ, Josiane BELLOT, Christophe BONNET, **Jean-Marie BOUCHARD, Mathieu et Sonia BOUCHARD**, Sandrine BOUTON, Rémi BRULEY, **Michel BUFFET**, Françoise CHALUMEAU, Maurice COCHE, **Francis CREUX, Nicolas DEGREMONT**, Maxime FOURDRINIER, Enzo FOURDRINIER, Bastien FOURDRINIER, **Hélène et Vincent FRASCOLLA**, Claudette et Serge GAY, Roland GOUJON, **Alain GROSJEAN**, Aurélien JEUVREY, Thérèse JOURDAIN, Rémi LACROIX, Olivier LEBLANC, Gilles LEMAITRE, **Cathia LEMAITRE**, Clément LENOIR, **Joël Manière**, Thierry MANIERE, **Marie-Claire MARTIN**, Christian MARTINENT, **Mickaël et Nadège MEDOLA, Patrice MOREAU, Laurent MOUGIN**, Liliane MUGNERET, **Caroline et Romain PELLENARD**, Alice PERDRISSET, **Emmanuel et Peggy PERDRISSET**, Jacques PROST, Gérard REY, Françoise et Daniel RINQUIN, Christiane et Bernard RIZET, Muriel ROY, Gabrielle et Robert TESTORI, Lionel TISSIER, Jean-Michel VADOT, Bernard VERRIERE .

ORDRE DU JOUR

1. Rapport moral du Président
2. Rapport financier
3. Election du bureau directeur
4. Convention mairie comité des fêtes
5. Gestion des locations, bons de commande
6. Travaux divers : maintenance, rangement
7. Investissement matériel : projets
8. Dates manifestations 2023
9. Questions diverses : cotisations, frais de déplacement...

Le président ouvre la séance à 18h30.

1. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Lecture est faite par le Président - Jean CHALUMEAU de son rapport moral 2022 (annexe)

2. RAPPORT FINANCIER

Le bilan financier présente une perte de **1463,32€** pour l'année 2022 ce qui porte la situation des comptes du comité des fêtes au 31/12/2022 à **9 543.36€** contre **11 006.86€** en 2021.

Les dépenses et recettes par article sont commentées et détaillées au tableau au vu d'un fichier présenté sur vidéo : manifestations, dépenses administratives, fonctionnement, investissements et réceptions, recettes locations, subventions, cotisations...(Annexe)

Compte approuvé et adopté à l'unanimité.

Quelques précisions : points principaux

- Assurance : FNCOF et AXA augmentation sensible en 2023
- Secrétariat inclus frais bancaires
- Photocopies : flyer fin d'année
- Fonctionnement : sangles, barnums, sinistre barnum
- Investissement : remplacement des bâches des 9 barnums, remorque, lave verres, machine à glaçons, verres, plats gastros
- Dépenses diverses : frais charges salle des fêtes, frais de déplacements (oubli à l'AG)

3. ELECTION DU BUREAU DIRECTEUR

Accueil de *Jean-Louis MEDOLA* en remplacement de Jean-Philippe PETAZZI, démissionnaire du bureau et du comité des fêtes.

Le Président ajoute que les autres 11 membres qui composent le bureau sont d'accord pour renouveler leur mission au sein du bureau. Compte tenu de l'article 8 des statuts précités, le vote a lieu à mainlevée.

A la question : qui est contre – aucune objection

A la question : qui s'abstient – aucun

Les 12 membres du bureau sont élus ou réélus pour l'exercice 2023.

Jean CHALUMEAU
Didier CLAUDON
Alain CREUX
Rosanne FOURDRINIER
Anne-Laure GROSJEAN
Hélène HARTER
Franck MARTIN
Jean-Louis MEDOLA
Christian MONIN
Jean PERDRISSET
Jacques PROFILLET
Edmond SIRURGUET

4. CONVENTION MAIRIE / COMITE DES FETES

Un projet de convention a été envisagé entre mairie et comité des fêtes.

Lecture est faite par le président du contenu ci-dessous pour expliquer le but de cette convention et le différend qui oppose commune et membres du bureau du comité des fêtes. Lecture est faite par le président et la secrétaire des conditions de cette convention et du litige qui oppose comité des fêtes et commune.

« Qu'en est-il ? En réalité, cette convention qui n'a pas été signée par le comité des fêtes n'est pas le sujet majeur mais plutôt un problème d'attribution de box. Après l'explication du bureau qui va suivre, il n'y aura pas possibilité, ce jour, de questions et de débat qui pourraient perturber la soirée.

Que prévoit la convention envisagée ?

1^{er} point: lorsque le comité occupe la salle des fêtes pour ses manifestations, celle-ci ne donnerait pas lieu à facturation en contrepartie des locations de vaisselles et de matériels prêtés gracieusement par le comité à la commune pour leurs festivités. Cette pratique relevait uniquement d'un accord verbal avec les municipalités précédentes mais l'actuel conseil municipal souhaitait le signifier par une convention. Un premier différend entre la municipalité et le comité est survenu lorsque nous avons demandé d'organiser notre assemblée générale à la salle des fêtes au lieu et place de la salle des sociétés, demande motivée par le nombre de participants. Dans un premier temps, La municipalité n'a pas accédé à notre demande concernant la gratuité puis est revenue sur sa décision donc l'affaire était close.

En aparté, il nous semble que les réunions d'associations ou rencontres sans rapport financier et parfois même déficitaires ne devraient pas poser de problèmes à la municipalité pour une gratuité. La salle des fêtes est bien la propriété de Longchamp !

2^{ème} point : pour le 14 juillet, le comité apportera son aide physique et matérielle à l'organisation de la fête nationale en partenariat avec la municipalité. Le comité recevra une contribution de 400€ pour réduire les dépenses.

Il nous semble que le 14 juillet c'est la fête nationale ; il paraît normal de la marquer et de récompenser ceux qui y participent. La contribution sert en particulier à réduire le prix du repas. A titre indicatif certaines communes vont plus loin mais les temps changent et la vie aussi.

Pourquoi un litige ?

Le comité souhaite éviter la perte de matériel stocké aux intempéries comme le parquet de bal qui pénalise le fonctionnement du comité des fêtes puisqu'aujourd'hui il est détruit (pour rappel il avait été acheté 1500€). Nous avons donc sollicité la commune pour l'octroi d'un box supplémentaire d'autant que nous avons des projets pour améliorer la manutention du matériel lourd.

Un différend avec la mairie est intervenu en décembre sur ce sujet puisque le box nous a été refusé. Cette décision nous semble peu crédible puisque le box jouxtant celui occupé par le comité est pratiquement vide. Il est normal que la société de chasse utilise un box pour son tracteur mais que peut-on dire du contenu des autres box ?

Suite au problème en cours du box, le bureau du comité a décidé de suspendre le partenariat avec la municipalité c'est-à-dire de ne pas signer pour l'instant la convention proposée. Le comité réglerait toutes les locations de salle et ne participerait pas au 14 juillet.

Vous découvrirez aussi dans les points suivants les projets qui seraient soit réduits, soit annulés, pour cause de manque de locaux de rangement.

Après une dernière rencontre récente avec Madame le Maire, celle-ci doit encore en débattre et nous notifier officiellement la décision définitive ; elle a en outre annoncé au président la possibilité de demander un loyer pour l'utilisation des locaux communaux.

Madame le maire doit en plus nous informer sur le lieu de stockage de la structure du jeu de quilles qui a disparu. Ou est-il ?

Après réponse à ces questions, le bureau du comité des fêtes se réunira pour d'autres décisions, chaque membre fera sa proposition et vous en serez informé, par message et si besoin au cours d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire.

Nous sommes des bénévoles qui travaillons pour les associations, pour les établissements publics et pour les habitants de Longchamp. Mais nous souhaitons le faire dans de bonnes conditions qui ne sont pas réunies actuellement. Le partenariat commune-comité qui fonctionnait correctement depuis 1986 a vraiment du plomb dans l'aile mais nous ne laisserons pas dire que nous sommes les responsables de cet épisode rocambolesque.

Personnellement, j'en suis déçu et surtout fatigué même épuisé. C'est le début de ma 15^{ème} année de présidence ; je vais avoir du mal à la terminer.

Les points suivants seront traités au conditionnel ; actuellement nous ne pouvons pas être certains que les locations de matériel seront assurées en partie ou pas du tout. »

5. GESTIONS DES LOCATIONS

Présentation des bons de commande de vaisselle et/ou de matériel que l'on retrouve sur le site du comité des fêtes.

Dorénavant, même procédure pour les associations et les particuliers : dépôt d'un bon de commande. Merci de transmettre les bons de commande dès que les dates de manifestations sont fixées.

Sur ces bons de commandes figure le nom des responsables avec leurs coordonnées ainsi que les informations importantes afférentes au chargement, déchargement, transport, horaires d'appel, etc....

Pas de changement des responsables :

- ✓ Hélène HARTER pour la vaisselle – Tél : 03.80.37.89.77 ou 06.44.72.30.13 ou heleneharter@orange.fr

- ✓ Didier CLAUDON pour le matériel de **18h à 19h** au 06 27 02 35 27 – claudon.d@hotmail.fr

Pour ne pas multiplier le papier, sur le bon de commande, vous attestez en bas de la page avec votre signature avoir pris connaissance du règlement de location.

Un règlement intérieur a été élaboré pour les locations de la nouvelle remorque immatriculée (annexe).

Renouvellement du tarif de 30% sur les locations pour les sociétés adhérentes. Remise qui sera bien sûr appliquée uniquement si les sociétés adhérentes participent au moins à une manifestation dans l'année.

Rupture de stock des verres « Napoli ». Après contact auprès des fournisseurs ou associations qui ne veulent pas vendre ou louer seulement, nous avons opté pour l'achat de verres type « Savoie » qui sont à peu près à l'identique du verre « Napoli ».

Un problème : les bacs ne sont pas compatibles avec ce type de verre et nous devons réinvestir au fur et à mesure.

Nous avons réduit, sur les bons de commande le nombre de verres pour que le stock de verres restants serve au remplacement des casses inévitables.

Possibilité de louer davantage pour les grosses manifestations en panachant verres « Napoli » et « Savoie ».

6. TRAVAUX DIVERS

Maintenance des équipements : Une maintenance est nécessaire tout au long de l'année et le président remercie tous les bénévoles disponibles qui répondent à l'appel dès qu'un entretien ou une maintenance est nécessaire.

Travaux et achats petits matériels à prévoir en 2023 pour maintenance et rangement

- Rangement salles : produits de nettoyage
 - Matériel de maintenance : vis, élastiques ...
 - Plots pour barnums
 - Tickets monnaie
- Soit une dépense de fonctionnement de **1000 € minimum**

7. INVESTISSEMENT MATERIEL

Achats en prévision

- Gerbeur électrique 3500 €
- Diabes pour barnums pliants 600 €
- Chariots de manutention pour tables 1300€
- Etuve à convection forcée 2000 €
- Bacs à verres 300 €
- Caisses pour bâches 300 €

Soit une dépenses d'investissement de **8000 €**

8. DATES DES MANIFESTATION 2023

<u>Manifestations</u>	<u>2023</u>
Soirée Saint Patrick	Samedi 18 mars
Vide greniers	Samedi 29 avril
Journée amicale	Dimanche 25 juin
Bal du 14 juillet	Vendredi 14 juillet
Journée champêtre	Samedi 2 septembre
Soirée Beaujolais	Samedi 18 novembre

9. QUESTIONS DIVERSES

Cotisations 2024

La cotisation a été fixée à **5€** par adhérent et **7.50€** par couple. Le bureau propose de maintenir cette cotisation pour 2024. Les membres présents adoptent cette décision à l'unanimité.

Adhérents

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux adhérents qui voudront bien laisser leurs coordonnées à la secrétaire -Hélène HARTER- pour la distribution des informations du comité des fêtes.

De 66 adhérents fin 2022, nous passons à **75** adhérents en 2023.

14 nouveaux adhérents inscrits dont 7 via les associations adhérentes au comité des fêtes.
5 adhérents qui n'ont pas renouvelé leur participation.

Notes de frais

Le président rappelle aux bénévoles qui utilisent leur véhicule personnel pour les besoins du comité des fêtes qu'ils doivent remplir une note de frais pour le remboursement de leurs kilomètres. Note de frais disponible auprès de Jean ou d'Hélène. Compte tenu de l'inflation le remboursement kilométrique passe de 0.20€ à **0.25€**.

Assurances :Un simple rappel

Lorsque le comité prête son matériel à qui que ce soit c'est l'assurance du locataire qui fonctionne.

Le comité est assuré par la FNCOF et AXA pour tous les risques dont la responsabilité civile et l'assistance juridique du président.

L'attestation d'assurance est valable pour l'année entière mais à condition de déclarer les dates ce qui est fait : voir fiche (annexe)

Une nouveauté : concernant l'utilisation de la remorque, un règlement a été finalisé par le bureau : les locataires devront le respecter et prévoir un chèque de caution de 3500 €.

Inventaire du matériel(présentation du classeur)

Les listes complètes de matériel sont présentées sur un fichier informatique.

Chaque année, nous supprimons le matériel recyclé et ajoutons le nouveau matériel.

A titre indicatif le matériel du comité est évalué à près de 70000€, valeur à neuf.

Depuis 2009 nous avons acheté pour 58000€ (il y en avait avant) avec en plus des frais de maintenance ou de petits matériels pour 13000€.

Utilisation du matériel

Attention au montage des barnums : normalement une notice de montage vous est proposée ; l'arrimage est obligatoire et la pose de sangles fortement conseillée.

Lors du démontage, ranger les vis et les élastiques (on en fait une trop forte consommation). Attention à rendre les bâches sèches et le plus propre possible. Nous ne pouvons pas tout contrôler !

Les tables et bancs doivent être rangés plateaux sur plateaux. Si l'on découvre du matériel en panne, la moindre des choses est de prévenir et de signaler au responsable des locations.

Hygiène et écologie

L'utilisation de plastiques est maintenant limitée au stock restant.

Le nettoyage des tables, des planchas, des friteuses, des réfrigérateurs, c'est à l'utilisateur de l'assurer ! Pour la tireuse à bière qui doit être nettoyée après chaque utilisation, le comité s'en charge.

FLYER PUBLICITAIRE

Un flyer publicitaire a été élaboré pour promouvoir nos diverses locations de matériel et également lancer une campagne de recrutement. Ils ont été distribués dans les boîtes aux lettres fin décembre.

Avant de clore la séance, le président donne les consignes pour la soirée, à savoir :

- Remise de cadeaux aux anciens : Jacqueline DAMONGEOT, Maurice COCHE, Serge GAY, Gérard REY et Robert TESTORI.
- L'apéritif qui sera servi par l'équipe habituelle des plus jeunes.

Le président précise que les tables qui ont été composées pour le repas qui suit ne sont pas figées et qu'il est possible d'en changer par affinité.

Remerciements à Christiane RIZET qui a réalisé les décorations de table et à Daniel, Christian et Françoise qui assurent le service du repas.

Merci d'avance à tous ceux qui participent au bon déroulement de la soirée.

La Secrétaire
Hélène HARTER

Le Président,
Jean CHALUMEAU

Pièces jointes :

- Rapport moral du Président pour l'exercice 2022
- Bilan financier 2022
- Règlement intérieur remorque immatriculée
- Attestation d'assurance

PS : Merci aux adhérents qui ont œuvré le lendemain pour le rangement et le nettoyage des locaux.

Fin de séance : 19h30